



ELECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PRES
UNIVERSITE PARIS LUMIERES
FORMULAIRE SPECIFIQUE AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS,
ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS

LISTE DE CANDIDATS

---ooOoo---

SCRUTIN DU 6 MARS 2013

Date limite de dépôt : mardi 19 février 2013

Le dépôt des listes et des programmes éventuels s'effectue par courrier recommandé, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
à l'attention de Monsieur l'administrateur provisoire du PRES
Service juridique
2 rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis cedex**

Remarques importantes :

Les listes doivent comprendre 50% de candidats habilités à diriger des recherches.

Les listes doivent comprendre autant de titulaires que de sièges. Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Les listes peuvent être complétées par des suppléants dans la limite du nombre de titulaires.

Si les candidats précisent leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leur déclaration de candidature, les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote.

Chaque liste doit s'attacher au respect du principe de parité entre hommes et femmes, tel que défini dans l'arrêté portant convocation des électeurs afférent.

La carte professionnelle délivrée par l'administration, ou **d'une pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour ou permis de conduire) doit être présentée au moment du vote. Toute photocopie sera refusée et l'électeur ne sera pas admis à voter.

**ELECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PRES
UNIVERSITE PARIS LUMIERES**

NOM DE LA LISTE :

COLLEGE : **enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs**

DELEGUE DE LISTE :

COMPOSITION DE LA LISTE

Nom	Prénom	Adresse mail	N° téléphone

Fait le

signature du délégué de liste :

A



ELECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PRES
UNIVERSITE PARIS LUMIERES

***DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE
COLLEGE ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET
CHERCHEURS***

---ooOoo---

SCRUTIN DU 6 MARS 2013

Date limite de dépôt : mardi 19 février 2013.

Les listes de candidats ainsi que la déclaration individuelle de candidature doivent être envoyées à l'adresse suivante :

**Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
à l'attention de Monsieur l'administrateur provisoire du PRES
Service juridique
2 rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis cedex**

Pièces à joindre obligatoirement :

- ***Pour les personnels*** : la photocopie de la carte professionnelle ou d'une pièce d'identité en cours de validité.

Je soussigné(e)

demeurant

déclare être candidat(e) sur la liste

pour les élections au conseil scientifique du PRES Paris Lumières du mercredi 6 mars 2013 et signer cet acte de candidature en pleine connaissance des effets de droit.

Je suis habilité(e) à diriger des recherches : OUI NON (cochez la case correspondante)

Fait le _____ à _____

Signature :

NB : toute candidature arrivée hors délai sera considérée comme nulle et non avenue, et en tout état de cause la régularité des documents de candidature relève exclusivement de la responsabilité des candidats.

Pour toute question vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : service.juridique@univ-paris8.fr



ELECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PRES
UNIVERSITE PARIS LUMIERES

***PROCURATION COLLEGE ENSEIGNANTS-
CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS***

---ooOoo---

SCRUTIN DU 6 MARS 2013

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

NOM DU MANDANT :

Prénom :

donne procuration à

NOM DU MANDATAIRE :

Prénom :

pour les élections au conseil scientifique du PRES Paris Lumières

Fait le

A

Signature :

Remarques importantes :

- Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant.
- Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Pièces à joindre lors du vote :

- la carte professionnelle ou une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour ou permis de conduire) du mandataire.
- la copie de la carte professionnelle ou de la pièce d'identité du mandant.

Cette procuration doit être présentée le jour du scrutin en version originale